



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Du bois vaudois désormais certifié pour le toit du Parlement

Le bois vaudois utilisé dans la charpente du Parlement cantonal, qui sera inauguré officiellement le 14 avril, a obtenu sa certification d'origine attribuée par la filière suisse du bois. Symbole de qualité environnementale pour ce bâtiment emblématique, ce label a surtout pour objectif de promouvoir une industrie forestière régionale qui présente un fort potentiel de développement, au moment où le bois revient en force dans le secteur de la construction.

Formé en 2014 par des députés de différents partis pour défendre et promouvoir l'industrie forestière du canton, le «groupe bois» du Grand Conseil s'est mobilisé afin que la charpente du Parlement en pleine reconstruction soit composée exclusivement de bois vaudois. D'emblée cette initiative a trouvé le soutien du chef du DFIRE en charge des constructions Pascal Broulis et du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), maître de l'ouvrage.

Pas moins d'un millier de sapins et d'épicéas issus principalement des forêts du Jorat ont été nécessaires à la réalisation des panneaux multi-plis de haute technicité qui constituent cette charpente. Soulignant le caractère emblématique du bâtiment et le rôle exemplaire de sa réalisation, la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) a pris en charge le surcoût de l'opération, qui correspond à la traçabilité intégrale de la matière première.

Une signalétique apposée dans la tribune publique de la nouvelle salle parlementaire rappelle la provenance du bois utilisé dans la charpente et désormais labellisé. Unique en son genre dans tout le pays, le Certificat d'origine bois suisse (COBS) atteste que 80% au moins des 195 tonnes de bois mises en oeuvre sont autochtones et que la part du travail réalisé en Suisse atteint au moins 60% de la valeur totale de l'objet. Créé en 2009 par Lignum, l'organisation faîtière de l'économie suisse de la forêt et du bois, ce label est contrôlé par un organisme externe.

Symbolique, cette certification constitue toutefois un signe très attendu par les acteurs de l'industrie forestière vaudoise, la deuxième en importance du pays, qui a exploité 444'000 m3 de bois en 2015 (Annuaire statistique Vaud 2017) alors qu'elle pourrait en utiliser jusqu'à 700'000 m3 tout en garantissant durablement les différentes fonctions

de nos forêts. Exploitation régionale qui a tendance à fléchir ces dernières années, alors que la part du bois dans la construction est passée de 5 à près de 20% en 30 ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mars 2017

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du DFIRE en charge des constructions, président du Copil pour l'inauguration du Parlement, 021 316 20 01; Grégory Devaud, président du Grand Conseil, 079 641 64 37; Vincent Grandjean, Chancelier de l'Etat de Vaud, 079 210 84 09.